



HAL
open science

La nouvelle réforme foncière chinoise : rationaliser l'urbanisation en libéralisant le foncier

David Bénazéraf, Carine Henriot

► **To cite this version:**

David Bénazéraf, Carine Henriot. La nouvelle réforme foncière chinoise : rationaliser l'urbanisation en libéralisant le foncier. *China Analysis*, 2014, 48, p. 46-50. hal-01066436

HAL Id: hal-01066436

<https://hal.science/hal-01066436>

Submitted on 20 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

China Analysis

Les Nouvelles de Chine

n°48 - Avril 2014

Sommaire

DOSSIER : LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE CHINOIS

1. La Chine après le dividende démographique (Agatha Kratz et Clare Chng) 5
2. L'assouplissement de la politique de l'enfant unique (Camille Boullenois) 10
3. Les droits des femmes à l'épreuve de la politique de l'enfant unique (Hugo Winckler) 14
4. Émigration chinoise vers l'étranger : constats et controverses (Simeng Wang) 18
5. Mettre fin à la fragmentation du système des pensions de retraite (Marie-Hélène Schwoob) 23

REPÈRES

6. L'intensification de la lutte anticorruption : bilan et nouvelles orientations un an après le XVIII^e Congrès du PCC (Camille Liffan) 27
7. Quel avenir pour la « trêve diplomatique » entre Taipei et Pékin ? (Tanguy Lepasant) 33
8. La main invisible du Parti à l'université (Jérôme Doyon) 37
9. La Chine et l'Asean : entre tensions et coopération (Abigaël Vasselier) 41
10. La nouvelle réforme foncière chinoise : rationaliser l'urbanisation en libéralisant le foncier rural (David Bénazéraf et Carine Henriot) 46





10. La nouvelle réforme foncière chinoise : rationaliser l'urbanisation en libéralisant le foncier rural

DAVID BÉNAZÉRAF ET CARINE HENRIOT

SOURCES :

- « Conférence des autorités centrales sur l'urbanisation », *Xinhua*, 14 décembre 2013.
- Song Xiaowu¹⁰⁰, « De la nécessité de relations saines entre le marché et l'administration pour le développement durable des villes riches en ressources », *Zhongguo gaige - China reform*, 24 décembre 2013.
- « Libéralisation des restrictions d'établissement dans les petites villes », *China News*, 15 décembre 2013.
- He Keng¹⁰¹, « Sept commentaires sur la nouvelle forme d'urbanisation », *Zhongguo gaige - China reform*, 16 décembre 2013.
- Huang Youguang¹⁰², « Pourquoi limiter arbitrairement l'extension urbaine », *Financial Times - version chinoise*, 21 décembre 2013.

- Interview de Sheng Hong¹⁰³, « La véritable ligne rouge, c'est le marché », *Gongshi wang*, 21 décembre 2013.
- Chen Bin¹⁰⁴, « Vers un système de coopératives d'action pour permettre aux paysans de diriger », *Nanfang zhoumo*, 30 janvier 2014.
- Interview de Pu Jian¹⁰⁵, « Des fiducies foncières pour des profits considérables », *Caijing*, 17 février 2014.
- Wu Shiliang¹⁰⁶, « Faire face aux problèmes de fiducies foncières », *Caijing*, 17 février 2014.

Un mois après le III^e Plenum du PCC, les autorités ont fixé les grandes orientations de la nouvelle politique chinoise en matière d'urbanisme et de gestion du foncier au cours d'une réunion tenue à Pékin les 12 et 13 décembre 2013. En présence des membres du Bureau politique, le Président Xi Jinping a posé les principes et annoncé la mise en œuvre d'un « nouveau schéma d'urbanisation » (新型城镇化, *xinxing chengzhenhua*) ainsi qu'une réforme du système foncier rural. Ces annonces ont suscité de nombreux commentaires et réactions, avant d'être formalisées par la publication, en mars 2014, de la stratégie d'urbanisation 2014-2020.

Une urbanisation centrée sur l'humain

L'introduction du principe d'urbanisation « centrée sur l'humain » (以人为本, *yiren weiben*), c'est-à-dire centrée sur les conditions de vie plutôt que sur la construction massive de villes nouvelles, permet de

¹⁰⁰ Président de la China Economic System Reform Research Association.

¹⁰¹ Ancien vice-directeur du Bureau des statistiques et ancien vice-directeur de la commission des finances de l'Assemblée populaire.

¹⁰² Économiste à la Nanyang Technological University de Singapour.

¹⁰³ Professeur à l'institut de recherche en économie de l'université du Shandong, chercheur au centre de recherche Unirule (Tianze).

¹⁰⁴ Journaliste économique à *Nanfang zhoumo*.

¹⁰⁵ Président de la société fiduciaire Citic Trust.

¹⁰⁶ Professeur à la Capital University of Business and Economics de Pékin.

répondre aux déséquilibres de l'armature¹⁰⁷ des villes chinoises et aux inégalités entre ruraux et citadins. L'adoption d'une nouvelle voie en matière d'urbanisation doit contribuer à stimuler la demande intérieure et à « rompre la structure duale entre villes et campagnes » (破解城乡二元结构, *pojie chengxiang eryuan jigou*) grâce à un développement harmonieux et à une « répartition raisonnée des fonctions entre grandes, moyennes et petites villes et bourgs ruraux » (促进大中小城市和小城镇合理分工, *cujin da zhong xiao chengshi he xiao chengzhen heli fengong*), ainsi qu'à travers la réforme du *hukou*.

Selon Yi Peng, directeur du centre de recherche sur l'urbanisation de l'International Finance Forum, interrogé par *China News*, les villes petites et moyennes sont en nombre insuffisant dans l'armature urbaine chinoise, alors que le coût de l'urbanisation y est moins élevé que dans les grandes villes. La limitation de l'expansion des grandes villes constitue donc un enjeu important. La réforme du *hukou* annoncée fin 2013 contribuera au rééquilibrage entre villes grâce à l'évolution des modalités d'exode rural. L'allègement des conditions d'établissement en ville pour les ruraux se fera de manière graduelle en fonction de la taille des villes : « libéralisation totale » (全面放开, *quanmian fangkai*) des restrictions d'établissement dans les bourgs ruraux et les petites villes, « libéralisation ordonnée » (有序放开, *youxu fangkai*) dans les villes moyennes, « maintien de décisions raisonnées » (合理确定, *heli queding*) dans les grandes villes et « contrôle sévère » (严格格控制, *yange kongzhi*) dans les très grandes villes. Les autorités précisent par ailleurs que le transfert des populations rurales vers les villes s'effectuera sur une base volontaire¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Manière dont se répartissent les villes sur un territoire.

¹⁰⁸ 推进农业转移人口市民化要坚持自愿, *tuijin nongye zhuanayi renkou shiminhua yao jianchi ziyuan*.

La réforme du *hukou* est un impératif pour transformer progressivement le statut de la population flottante afin d'en faire une population urbaine, et régler ainsi le problème de la « semi-urbanisation » (半城镇化, *ban chengzhenhua*). Ce concept illustre la difficulté d'intégration des populations flottantes dans les statistiques. En effet, selon le Bureau des statistiques, le taux d'urbanisation de la Chine était de 52 % en 2012, d'après un calcul sur la base de la population vivant réellement en ville au moins six mois par an. Mais, en adoptant un mode de calcul établi à partir de l'enregistrement par le *hukou*, la part des urbains tombe à seulement 35 % de la population totale. Les 200 millions de personnes constituant la population flottante, les *mingong* et leurs familles, sont donc des urbains *de facto*, mais non *de jure*, ce qui explique que, selon le mode de calcul, deux taux puissent être établis. L'intégration urbaine de la population flottante et la résorption des inégalités entre urbains et ruraux dans l'accès aux services de base demeurent un objectif central des orientations de la nouvelle politique d'urbanisation.

En outre, la réorientation des flux de l'exode rural vers les petites villes et l'amélioration de la qualité de l'urbanisation impliquent une urbanisation moins consommatrice en ressources, notamment foncières et énergétiques.

Une urbanisation plus économe en ressources

La concrétisation de ces orientations dans la politique chinoise d'aménagement du territoire, telle qu'annoncée lors de la réunion de décembre 2013, se traduit par la promotion d'une « armature urbaine en deux axes Nord-Sud et trois axes Ouest-Est » à travers le territoire chinois ("两横三纵"的城市化战略格局, *liangheng sanzong de chengshihua zhanlüe geju*). L'objectif est

d'optimiser la « structuration du territoire et les formes urbaines » (城镇化布局和形态, *chengzhenhua buju he xingtai*). En matière de pratiques d'urbanisme, la politique d'urbanisation centrée du l'humain vise à améliorer le niveau de l'aménagement urbain et des constructions selon le « principe d'harmonie avec la nature » (天人合一的理念, *tianrenheyi de linian*), par opposition à la construction massive négligeant la qualité. Cette politique reprend les principes, déjà présents dans les précédents programmes quinquennaux, de « respect des formes traditionnelles » (保留村庄原始风貌, *baoliu cunzhuang yuanshi fengmao*), de « limitation des démolitions » (少拆房, *shao chaifang*) et de « préservation des arbres » (慎砍树, *shen kanshu*). Elle doit notamment passer par le renforcement du droit de l'urbanisme et le recueil de l'avis des populations.

« L'idée selon laquelle les villes ne peuvent pas s'étendre sans limites ni contrôle constitue un changement. »

Pour Song Xiaowu, président de la China Economic System Reform Research Association, le développement urbain basé sur les ressources foncières pose un problème aujourd'hui – raréfaction des ressources foncières, problèmes environnementaux – et rend nécessaire l'adoption de modèles alternatifs de développement. La réunion des autorités centrales consacrée à l'urbanisation a fixé plusieurs objectifs pour réduire la consommation de ressources : amélioration de l'efficacité de l'utilisation des sols, densification des zones déjà urbanisées, meilleure utilisation des ressources énergétiques, réduction de la consommation énergétique et de l'intensité carbone, accroissement de la part des zones naturelles (forêts, lacs et zones humides).

L'objectif de densification passe par une meilleure gestion des usages des sols. Selon

les autorités, le principe de « ligne rouge » (minimum) de terres arables à préserver (耕地红线, *gengdi hongxian*) doit être maintenu. Le développement de nouvelles zones résidentielles établies sur d'anciennes zones industrielles (c'est-à-dire en renouvellement urbain) plutôt que sur les terres arables (en extension urbaine) est préconisé. L'idée selon laquelle les villes ne peuvent pas s'étendre sans limites ni contrôle constitue un changement. En effet, celui-ci remet fondamentalement en cause le modèle administré de vente des droits d'usage de terrains agricoles par les autorités locales pour financer l'urbanisation. Cette volonté implique une réforme du marché foncier rural et nécessite de mettre en place de nouveaux modes de financement des infrastructures, par la mobilisation de capitaux privés notamment.

Libéraliser le foncier rural

Les paysans des campagnes proches des zones urbanisées se sont peu à peu éloignés de l'exploitation agricole pour exercer un emploi dans les zones industrielles qui jouxtent les bourgs ruraux périurbains. Jusqu'à présent, le système foncier chinois leur permet de « faire circuler leur terre » (土地流转, *tudi liuzhuan*) de deux façons : par un « transfert à long terme des droits d'usage » (把经营权长期交给土地使用者, *ba jingying quan changqi jiao gei tudi shiyong zhe*) ou par la « mise en location de la parcelle agricole » (土地出租, *tudi chuzu*). La seconde solution, ne demandant aucune forme de contractualisation, est souvent préférée. Elle permet de conserver l'usage agricole de la parcelle, ce que ne garantit pas la première solution. Toutefois, selon le professeur Wu Shiliang interrogé par *Cajing*, ce fermage

n'offre pas au paysan les revenus suffisants pour qu'il s'implante en ville.

La réforme du système foncier rural – la seconde depuis 1978 – devrait rendre comparable les systèmes fonciers urbain et rural, libéraliser le droit de propriété rural et protéger les droits des paysans, en accord avec les « trois questions agricoles » (三农, *san nong*).

Tout d'abord, la libéralisation du marché foncier rural permettrait de rationaliser l'usage du sol et de libérer des terres actuellement destinées à l'usage agricole. En effet, selon l'économiste Sheng Hong, le gel de terres arables ne permet pas une utilisation optimale du foncier et s'inscrit en contradiction avec la loi du marché. Pour l'économiste Huang Youguang, les progrès réalisés dans l'agriculture ne nécessitent d'ailleurs plus que soient gelés 1,8 milliard d'acres (728,4 millions d'hectares) de terres arables. Seuls 800 millions d'acres (323,7 millions d'hectares) pourraient garantir la sécurité alimentaire du pays.

Par ailleurs, les gouvernements locaux participent au gaspillage du foncier agricole, en rachetant à faible prix les droits d'usage de parcelles agricoles qui ne sont plus nécessairement exploitées. Les paysans perçoivent en échange des sommes dérisoires au regard du profit engendré lors de la revente de droits d'usage de parcelles constructibles. Or, ce dédommagement est insuffisant pour les paysans : il ne leur permet ni de prétendre à un mode de vie urbain, ni de bénéficier de garanties sociales. A contrario, la libéralisation du marché foncier rural contribuerait à l'augmentation des prix de vente des terres agricoles, au profit non plus des gouvernements mais des paysans : elle pourrait permettre indirectement un ralentissement des transactions foncières.

Distinguer la propriété du foncier rural de la propriété des moyens de production agricole

La réforme foncière vise, selon le journaliste économiste Chen Bin, à distinguer le « droit de propriété collectif rural » (农村集体产权, *nongcun jiti chanquan*), qui inclut par exemple la propriété du logement, et la « propriété collective rurale des moyens de production » (农村集体所有制, *nongcun jiti suoyouzhi*).

Jusqu'à présent, la propriété collective du foncier rural n'est pas divisible. Aussi, certains responsables du village parviennent, au détriment des intérêts des paysans, à en capter les profits collectifs. Pour éviter cet accaparement, il apparaît nécessaire de mettre en place, au sein de cette ancienne propriété collective, une « collectivisation spontanée » (自发集体化, *zifa liantihua*) par « capitalisation d'actifs publics partagés » (国有资产资本化, *guoyou zichan zibenhua*). Ces actifs détenus collectivement fonctionneraient alors comme une société. Chaque foyer serait responsable collectivement de sa gestion, de son fonctionnement, de ses opérations et de son statut financier, et déciderait des montants investis ou des parcelles allouées à l'urbanisation.

Instaurer des fiducies foncières et des banques fiduciaires

La réforme foncière vise également, selon Pu Jian, président de Citic Trust, à créer des « sociétés fiduciaires » (信托公司, *xintuo gongsi*) capables de gérer des « fiducies¹⁰⁹ foncières » (土地信托, *tudi xintuo*). Le principe d'une fiducie réside, pour une parcelle foncière donnée, en la séparation en trois éléments : le droit d'exploitation de la propriété, transféré

¹⁰⁹ Une fiducie désigne à la fois un transfert de propriété soumis à des conditions d'usage et de durée, et le contrat afférent, établi entre trois personnes (le constituant, le fiduciaire et le bénéficiaire).

par le constituant, le droit de gestion attribué au fiduciaire, et l'usufruit perçu par le bénéficiaire. En effet, par des économies d'échelle et l'amélioration des rendements agricoles, la réforme agraire permettra de libérer du foncier que les paysans-constituants pourraient alors capitaliser et transférer librement en fiducie. Une société fiduciaire, le fiduciaire, apporterait ensuite aux paysans-bénéficiaires un soutien financier et légal pour mettre en valeur leur capital foncier ; elle proposerait aux investisseurs fonciers des produits en fiducie et diminuerait les coûts de transferts fonciers en favorisant des circuits courts, limitant les intermédiaires. Dans ce dispositif, les paysans seraient à la fois constituants et/ou bénéficiaires.

Toutefois, toujours selon Pu Jian, une société fiduciaire qui assumerait les seules fonctions de gestion ne serait pas compétitive. En outre, l'un des principaux obstacles à la mise en valeur de nouveaux terrains constructibles réside en l'obtention de crédits à faibles coûts. Aussi, il conviendrait, en appui de ces sociétés fiduciaires, de créer des « banques foncières fiduciaires » (土地信托银行, *tudi xintuo yinhang*) à même de lever des fonds, notamment privés, de financer l'installation d'infrastructures, d'équipements et de services dans l'espace rural, et de gérer le « système foncier public » (土地公有制, *tudi gongyou zhi*). Le professeur Wu Shiliang souligne que des sociétés et banques fiduciaires ont déjà été créées pour l'extraction minière et ont ainsi participé à la mise en valeur de zones reculées.

Ainsi, en libéralisant le foncier rural et en séparant le droit d'exploitation de la propriété foncière de son droit de gestion et d'usage, la réforme du système foncier vise à créer un capital foncier transférable par les paysans, permettant à ceux-ci de dégager des ressources pour devenir citoyens, et donc de réaliser le nouveau schéma d'urbanisation

« centré sur l'humain ». Toutefois, la définition d'un cadre juridique à ce nouveau système de propriété foncière rurale semble absolument nécessaire. En effet, les banques fiduciaires cherchent avant tout à créer du profit en investissant, notamment à court terme, dans les services comme la gestion d'actifs, la banque et les assurances. Ensuite, les gouvernements locaux, qui financent le développement urbain par l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles parcelles, devront désormais chercher de nouvelles sources de financement, soit par la mise en place de taxes foncières et de taxes d'habitation, soit au prix d'une réforme des finances locales. Ces réformes foncières sont donc la condition d'une redistribution des cartes entre agriculteurs, gouvernements locaux et investisseurs fonciers.

爱思想网, *Aisixiang*. *Aisixiang* est une plateforme d'échange libre d'idées, de partage d'information, et de démocratisation du savoir. Depuis la création d'*Aisixiang* en janvier 2010, plus d'une centaine d'académiques ont écrit et partagé des articles et des éditos sur divers sujets de l'actualité chinoise.

财经, *Caijing*. Revue économique bimensuelle basée à Pékin, *Caijing* adopte des positions libérales sur les grandes questions d'actualité économique et financière.

Financial Times - édition chinoise. Le *Financial Times* a lancé ce site en chinois en 2003 à destination du monde économique sinophone.

Il propose une grande partie de la version papier du quotidien anglais traduite en chinois, mais également des articles, analyses, éditoriaux et dossiers rédigés directement en chinois. Le site compterait plus de 1 300 000 internautes.

共识网, *Gongshi wang*. *Gongshi Wang* a été fondé par Lide Gongshi Internet et media technology ltd., tous deux spécialisés dans les études internationales, la gouvernance chinoise et la démocratie, l'histoire contemporaine et les débats d'idées. Le site reprend et rassemble un grand nombre d'articles de divers académiques et experts, dans un grand nombre de disciplines, et vise à procurer un espace et une atmosphère de débat rationnel pour les lecteurs chinois intéressés par les sujets d'actualité.

聯合報, *Lianhebao* - *United Daily*. Fondé en 1951, il est l'un des quatre plus grands quotidiens de Taïwan par son tirage et affiche des positions politiques pro-Kuomintang dans une langue élégante et parfois recherchée.

联合早报, *Lianhe zaobao*. Quotidien publié par le Singapore Press Holdings, diffusé à près de 200 000 exemplaires. Il se distingue par sa neutralité, et ses riches informations sur la situation politique régionale.

南方周末, *Nanfang zhoumo*. Hebdomadaire de Canton, qui a acquis une grande notoriété dans les années 1990 en dénonçant des

scanda-les de corruption. Malgré une certaine reprise en main de la part des autorités chinoi-ses, il conserve une certaine liberté de ton.

人民网, *Renmin wang*. Site internet du *Quotidien du peuple* lancé en 1997. Il présente un contenu original

RFI Chine. Version chinoise du site de RFI, proposant des contenus originaux en chinois.

新华社, *Xinhua*. Agence de presse officielle du gouvernement de la République populaire de Chine.

新世纪, *Xin shiji*. Hebdomadaire de Hu Shuli, l'ex-rédactrice en chef de la revue *Caijing*. En janvier 2010, celle-ci s'associe avec le Centre de recherche sur la réforme et le développement de l'île de Hainan pour reprendre sa publication *Xin shiji* et poursuivre la tradition de libéralisme, d'analyses et d'enquêtes approfondies de *Caijing*.

学习时报, *Xuexi shibao*. Mensuel de l'École centrale du Parti, et à ce titre outil fondamental pour suivre les débats et la ligne politique d'une institution essentielle du régime.

中国改革, *Zhongguo gaige* - *China Reform* (*Caixin*). Mensuel du groupe de Presse *Caixin* dirigé par Hu Shuli qui a pour objectif de rendre compte et d'analyser les réformes

LA PRESSE DANS CE NUMÉRO

politiques et économiques en Chine. Il a été fondé en 1986.

中国改革网, *Zhongguo gaige wang – China Reform*. Site web officiel affilié au Bureau périodique de la réforme économique chinoise. Lancé en avril 2000, et revisité en 2008, il offre une vue panoramique des débats existants concernant les projets et domaines possibles de réforme en Chine.

中國時報, *Zhongguo shibao - China Times*. Fondé en 1950, il est l'un des quatre plus grands quotidiens de Taïwan par son tirage. Affichant toujours des positions centristes, mais très critique envers le PDP pendant le second mandat de Chen Shui-bian, il joue depuis la victoire de Ma Ying-jeou un rôle d'opposition modérée et mesurée au nouveau pouvoir.

中国新闻周刊, *Zhongguo xinwen zhoukan – China News Weekly*. Hebdomadaire d'informations pékinois du groupe de presse *Xinhua*, il s'agit d'un magazine bien informé et richement illustré sur l'actualité politique et sociale du pays ainsi que sur les affaires internationales

自由時報, *Ziyou Shibao*. Quotidien de Taïwan, il soutient l'indépendance de l'île et la défense de l'identité nationale taïwanaise contre la Chine. Le quotidien anglophone *Taipei Times* appartient au même groupe de presse.

David Bénazéraf

Diplômé de Sciences Po (2006), David Bénazéraf est doctorant à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur les investissements chinois en Afrique. Ses recherches analysent les stratégies des entreprises publiques et privées chinoises dans les villes africaines, et décryptent l'émergence d'un soft power chinois sur le continent. Il est également titulaire d'un master de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en Géographie des pays émergents et en développement (2007).
david.benazeraf@gmail.com

Camille Boullenois

Camille Boullenois a étudié les relations franco-chinoises à Sciences Po Paris et le chinois à Pékin. Elle suit actuellement un master d'études chinoises à l'Inalco et se spécialise dans l'étude de la société chinoise, en particulier la politique foncière et les migrations intérieures. Elle rédige un mémoire de recherche, encadré par Xiaohong Xiao-Planes et Jean-Louis Rocca, sur les villages urbains à Pékin.

nina.boullenois@hotmail.fr

Clare Chng

Clare Chng est assistante de recherche pour *China Analysis*. Elle est actuellement étudiante à Sciences Po Paris en Master de Management Public International. Elle est également diplômée de l'université de Warwick, au Royaume-Uni (PPE). Originnaire de Singapour, elle a effectué des stages au ministère des Affaires étrangères de Singapour, à Citibank, et au ministère du Développement communautaire, de la jeunesse et des sports.

clare.chng@sciencespo.fr

Jérôme Doyon

Jérôme Doyon a été rédacteur en chef de *China Analysis* de l'été 2011 à l'été 2012. Il a étudié le chinois à l'Université de Pékin de 2008 à 2009, et est diplômé de SciencesPo et de l'Université Paris-Diderot. Il est actuellement en doctorat au CERI/SciencesPo et à Columbia University sur les questions de politique intérieure chinoise, en se spécialisant sur les organisations de Front-uni qui font le lien entre le Parti et les couches non communistes de la société (associations religieuses, organisations de jeunesse, fédération des femmes, syndicats, « partis démocratiques »...).

jerome.doyon@gmail.com

Carine Henriot

Carine HENRIOT est docteur en géographie, diplômée de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur le développement de la Chine, la production urbaine et les divisions sociales de métropoles émergentes. Après

plusieurs années passées en Chine, en tant que chargée d'études au sein d'Ubifrance - la Mission économique et de coopération technique au Consulat général de France à Shanghai, Carine enseigne actuellement à l'Institut d'études du développement économique et social de Paris 1.

henriotcarine@yahoo.fr

Agatha Kratz

Agatha Kratz est junior fellow à Asia Centre et rédactrice en chef de *China Analysis*.

a.kratz@centreasia.eu

Tanguy Lepesant

Tanguy Lepesant est maître de conférences à l'université nationale centrale (Taiwan) et chercheur associé au Centre d'études français sur la Chine contemporaine (CEFC). Ses recherches portent principalement sur (1) l'évolution des cadres de socialisation, des représentations et des comportements

LES CONTRIBUTEURS

politiques de la jeunesse taiwanaise, (2) les politiques de construction nationale à Taiwan, (3) les relations Taiwan-Chine. Ses travaux les plus récents ont été publiés dans les revues *Hérodote* (2013), *Politique internationale* (2013), *Perspectives chinoises* (2012) et *Journal of Current Chinese Affairs* (2011). Il est également co-auteur, avec Jean-Pierre Cabestan, du livre *L'esprit de défense de Taiwan face à la Chine. La jeunesse taiwanaise face à la tentation de la Chine*, paru chez L'Harmattan en 2009.

leiposan@gmail.com

Camille Liffan

Camille Liffan est diplômée d'un master en études chinoises (INALCO) et d'un master en histoire contemporaine (La Sorbonne-Paris IV). Ses recherches portent sur la politique intérieure chinoise et notamment sur les administrations de l'État chinois. Elle prépare actuellement un projet d'inscription en thèse tout en contribuant à *China Analysis*.

camille.liffan@hotmail.fr

Marie-Hélène Schwoob

Marie-Hélène Schwoob est ingénieure AgroParisTech (mention économie) et diplômée de Sciences-Po Paris (double master IEP Paris-École doctorale, politiques comparées de la région Asie). Après avoir étudié les acteurs du secteur environnement en Chine, elle a rejoint Asia Centre en 2010 en tant que manager projet du programme Energie-Environnement (thématiques smart grid, carbone et eco cities). Elle conduit en parallèle, depuis 2011, un doctorat à Sciences-Po Paris-IDDR1 sur les questions internationales de sécurité alimentaire.

mh.schwoob@gmail.com

Abigaël Vasselier

Abigaël Vasselier est diplômée d'un master en relations internationales à Sciences Po Aix en Provence et d'un master sur les politiques asiatiques à la School of Oriental

and African Studies. Elle est assistante du programme Asie de l'ECFR (Conseil Européen des Relations Internationales).

abigaël.vasselier@ecfr.eu

Simeng Wang

Simeng Wang achève une thèse de sociologie à l'École Normale Supérieure. Sa thèse porte sur les usages sociaux des soins psychiatriques parmi les migrants chinois et leurs descendants à Paris. Depuis 2011, elle est enseignante de deux séminaires à l'EHESS et des cours magistraux à Paris XIII. Ses derniers travaux ont donné lieu aux parutions de plusieurs articles scientifiques. (Cf. sa page personnelle: <http://www.cmh.ens.fr/hopmembres.php?action=ficheperso&id=404>)

simeng.wang1017@gmail.com

Hugo Winckler

Hugo Winckler détient un Master en droit des relations économiques internationales (Université Paris II) et un Master en langue et civilisation chinoises (Paris VII). Il est en outre diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Paris, et a été admis à l'École de Formation du Barreau de Paris, dont il a décalé l'admission pour suivre actuellement un Master's degree in Business Administration à Taiwan (National Taiwan Normal University). Ses thèmes de recherche se concentrent sur le fonctionnement du système judiciaire en Chine et à l'économie de l'innovation en Chine et à Taïwan.

hugowinckler@gmail.com

Bulletin électronique bimestriel d'**Asia Centre** sur la Chine, **China Analysis** commente l'actualité du monde chinois à partir de la presse écrite en mandarin. Seule publication en Europe à s'appuyer exclusivement sur des sources de langue chinoise, le bulletin présente des analyses originales exposant les points de vue de la République populaire de Chine, de Hong Kong et de Taïwan sur la politique intérieure et l'économie chinoises, les questions stratégiques en Asie, la vie politique taïwanaise et les affaires internationales.

Directeur de la publication : François Godement

RÉDACTION

Rédactrice en chef : Agatha Kratz

Auteurs : David Benazéraf, Camille Boullenois, Clare Chng, Jérôme Doyon, Carine Henriot, Agatha Kratz, Tanguy Lepesant, Camille Liffra, Marie-Hélène Schwoob, Abigaël Vasselier, Simeng Wang, Hugo Winckler.

PRODUCTION

Diffusion, Secrétaire de rédaction (mise en page) : Rozenn Jouannigot

Secrétaire de rédaction (relecture) : Olivier Bosc

Impression : ESAT de l'Élan

Remerciements : Centre d'études français sur la Chine contemporaine (CEFC), European Council on Foreign Relations (ECFR)

COMMANDES ET ABONNEMENTS

Version brochée :

abonnement 6 n°/an (TTC) : 90 €

commande par n° (TTC) : 20 € (jusqu'au n°23)

Version électronique sur notre site (archives depuis 2005) :

www.centreasia.eu/publications/china-analysis

© Asia Centre

71 boulevard Raspail

75006 Paris, France

www.centreasia.eu

chinaanalysis@centreasia.eu

ISSN : 2101 - 0048